L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 27 MARS.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 4 mars.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

DISCOURS DE M. THIERS.

Messieurs,

J'aurais voulu pouvoir me dispenser de monter à cette tribune. M. le garde des sceaux ayant, au nom du gouvernement, à l'unanimité du gouvernement, exprimé sa véritable pensée. (Bravos à droite.) Les questions réitérées, pressantes, qui m'étaient adressées, ont rendu nécessaire que j'ajoute aux paroles de M. le garde des sceaux quelques paroles qui les complètent.

Je viens, tout d'abord, soutenir le texte pur et simple, intégral, de la commission qui s'est chargée de l'organisation des pouvoirs publics. Je vous expliquerai tout à l'heure les motifs qui nous ont fait nous rattacher au travail de cette commission. J'aurais pu en contester quelques expressions; mais, en cherchant des expressions plus satisfaisantes pour nous tous, nous pouvions tomber dans le chaos. (Très bien.)

Pour garantir mes devoirs envers le pays et envers vous, j'ai passé sur bien des difficultés personnelles qui se trouvent dans le travail de la commission.

Je tenais surtout à cette prérogative de pouvoir prendre part quelquefois à vos délibérations. Elle a admis ce droit et je l'en remercie, car je le crois d'une incontestable utilité.

L'article 4 a décidé du discours très sincère que le gouvernement a donné à cette commission. Le projet donne des moyens d'action à cette république conservatrice qui nous régit.

Dans le Message, qui a été calomnié, nous avons exprimé la pensée du gouvernement sur des lois qu'on nous invite à présenter aujourd'hui. Quand nous les présenterons, bien des doutes seront dissipés, et justice nous sera rendue.

Le motif principal qui nous a fait agir, c'est le besoin de l'accord. (Très bien!) Cet accord, il faut l'étendre. Que reste-t-il dans le pays? Cette Assemblée et celui qu'on a appelé son délégué, un titre dont je m'honore, car il contient l'expression de votre confiance.

Ce délégué ne pourrait gouverner s'il ne pouvait s'appuyer ici sur une majorité.

J'ai des idées arrêtées sur le gouvernement; je ne suis plus à l'âge des indécisions, mais, à moins qu'on ne me demande à manquer à mes engagements, ce qu'on ne me demandera pas ici, je ferai tous les sacrifices possibles pour l'accord. (Bravos.)

Il y a dans le travail de votre commission une expression que j'aime bien, c'est celle qui promet que vous ne vous séparerez pas sans avoir donné au pays des institutions qui lui permettent d'établir un gouvernement régulier.

Il y a eu d'abord désaccord entre la commission et nous, puis l'accord s'est fait au dernier moment. J'espère qu'il ne sera plus détruit. Je m'adresse à tous les hommes de bonne foi. Que feraient-ils à notre place? De nombreux gouvernements ont été renversés dans notre pays par la division.

Les uns croient que la monarchie, qui a fait la France, est son gouvernement naturel, nécessaire, inéluctable. D'autres, et ils ne sont pas tous jeunes, mais tous sincères, croient très fermement à la République et y voient, comme je le vois souvent moi-même, un des moyens les plus énergiques de maintenir l'ordre.

Ces deux grands partis se subdivisent encore. Les hommes respectables qui veulent la monarchie ne désirent pas tous la même. Tous les républicains ne veulent pas la même République.

Devant ces partis, que fera le gouvernement? S'il se prononce, on crie à la trahison. S'il se tait, on crie à l'équivoque.

Je fais appel à votre sincérité, à votre bonne foi. Faut-il pour exister quelques jours de plus que nous ayons recours à des équivoques?

Cela veut-il dire qu'il n'y a pas de moyen de gouverner notre pays? Je ne le crois pas. Le moyen, nous vous l'avons indiqué à Bordeaux. On l'a appelé la trêve des partis. La situation qui m'a inspiré mon discours de Bordeaux est aussi applicable à la circonstance actuelle qu'à celle d'alors.

Permettez-moi de vous présenter ce pacte de Bordeaux dans sa vérité. Lorsque vous avez mis sur mes faibles épaules les poids accablant du pouvoir, j'étais épouvanté de la mission que vous m'imposiez. Je me suis demandé alors s'il avait moyen de gouverner. Ce qui s'est passé dans mon âme s'est passé dans la vôtre. Nous avons, d'un commun accord, cherché le salut dans la trêve des partis. Du reste, nous n'avions pas le choix.

La voie politique à suivre était indiquée. Le parti qui nous divisait le moins devait nous rallier. Un gouvernement existait: celui de la République. Il était tombé entre les mains du parti républicain avancé. Pas un de vous n'a pensé à supprimer la République.

Mais tous nous avons compris qu'il fallait la faire passer des mains des exaspérés entre les mains des hommes modérés qui voulaient la paix avec l'ordre et la régénération du pays. C'est ainsi que nous sommes arrivés à faire de la république exaltée une république conservatrice.

Mais quel titre m'avez-vous donné? Vous ne m'avez pas nommé chef du gouvernement provisoire; vous m'avez nommé d'abord Chef du pouvoir exécutif de la République française, et plus tard Président de la République française.

Les circonstances étaient difficiles, les villes du Midi avaient formé une fédération dangereuse, Paris était aux mains d'une démagogie armée comme elle ne l'avait jamais été, comme elle ne le sera jamais. (Très bien!) Nous avons fait de cela une République conservatrice.

Nous n'avons pas fondé un gouvernement définitif, mais nous avons donné des chances d'existence au gouvernement établi. Vous avez mis à la tête de ce gouvernement un fonctionnaire fidèle qui n'a pas travaillé à changer clandestinement votre République en monarchie.

Quand nous avons quitté Bordeaux pour venir à Versailles, je savais qu'il nous faudrait une lutte terrible pour écraser cette démagogie insolente qui a fait la Commune. Cette lutte, je l'ai livrée au nom de la République et à son profit. Dans tous les actes publics le nom de la République intervenait. Mais j'avais promis de ne pas résoudre la question définitivement. J'ai tenu parole.

Président de la République, je vous ai promis de ne pas travailler clandestinement à la renverser au profit de certains prétendants de la tradition monarchique. Je n'ai favorisé aucune prétention d'aucun genre, et l'Assemblée et le pays sont restés libres de leur choix. Rien n'est compromis. La liberté du pays est entière. (Bravos à droite.) Elle est entière à gauche et à droite. C'est à la majorité du pays à décider. (Bravos.)

Le pacte de Bordeaux signifiait, pour les uns, la certitude du présent; pour les autres, la liberté de l'avenir. Pour moi, il signifiait que je gouvernerais comme le chef loyal d'une république.

Qu'a fait le pays depuis deux ans? Il y a deux ans, il était envahi jusqu'à la Loire. Nous n'avions pour résister à cette invasion que des hommes dévoués mais non aguerris. Aujourd'hui l'armée renaît, pas d'autorité. [illegible] les impôts entre les mains de l'ennemi ou livrés aux réquisitions [illegible] d'armée. Une insurrection terrible à vaincre. Pour faire la paix après la défaite, deux jours.

Il est vrai que j'ai obtenu quatre jours de plus, et j'ai pu traiter avec mon généreux ami Jules Favre, qui ne m'a pas abandonné un instant. (Bravos!) Je ne me pardonnerais pas à moi-même si j'oubliais celui qui, en ce moment, a bien voulu associer sa signature à la mienne. (Nouveaux bravos.)

La paix signée, il s'agissait de faire évacuer le territoire. Il y avait alors 40 départements envahis; il n'y en a plus que 4 aujourd'hui, et j'espère qu'ils seront bientôt délivrés. (Applaudissements.)

Nous avons dû, en outre, écraser l'insurrection. J'aurais voulu que le sang répandu eût coulé pour la défense du pays. Il y a deux patries, le sol et la moralité publique. Il a fallu défendre la seconde contre la démagogie, qui a été écrasée si fortement que je peux vous garantir ici que l'ordre ne sera plus troublé dorénavant.

Il fallait après cela rétablir les finances. Nous avons reconquis la confiance du capital non-seulement du pays, mais de l'univers entier. Nous avons racheté le territoire pièce à pièce et nous avons en vue le moment où il sera racheté tout à fait.

L'activité industrielle est plus grande qu'elle ne l'a jamais été.

Tels sont les progrès accomplis en deux années. Je suis entré dans ces détails pour vous prouver que le gouvernement, auquel on reproche d'être provisoire, a rempli la tâche dont il était chargé et qu'il avait promis de réaliser. Il s'agissait de ranimer le pays; je crois qu'il est un peu plus ranimé. (Rires.)

Je serais dans les conditions strictes du pacte de Bordeaux en vous proposant de rendre définitif le gouvernement provisoire de la République, mais je ne l'avons pas fait. Si vous croyez que le moment soit venu de constituer, vous nous le direz, et nous vous ferons connaître notre opinion franchement, sincèrement.

Comme Président de la République, je me crois le droit de recommander la République; mais le moment n'est pas venu de voter des titres, il faut accomplir de grandes choses. Il ne faut pas mettre à la gêne la conscience de patriotes nombreux et dévoués au pays.

Si dans notre Message j'ai parlé de faire la République, c'est que, comme Vous tous, j'avais la conviction intime qu'il y avait quelque chose à faire. Vous êtes des constituants, vous le dites, et le pays, en vous nommant, n'a pas fait de réserves, ni pour l'étendue de vos pouvoirs, ni pour leur durée. C'est vous qui avez décidé que vous vous séparerez après la libération du sol.

C'est votre pensée, vous l'avez tous dit.... (Réclamations à droite.) Je tâche d'apporter la plus grande exactitude dans l'expression de mes idées, parce qu'aujourd'hui il ne faut pas d'équivoque. Je ne dis pas que le jour de votre séparation soit fixé d'une façon précise, mais tout le monde a pensé que cette année devait voir [illegible]

Est-ce une pensée anarchique? Est-ce illégal de penser que vous ne vous dissoudrez pas sans avoir donné à la République les institutions que tous les honnêtes gens doivent désirer lui voir donner? (Bruit à droite.)

N'était-ce pas un souci de conservateur de demander ces institutions indispensables à l'Assemblée actuelle? M. Gambetta est venu nous dire franchement, peut-être trop franchement pour l'intérêt qui lui est cher, qu'il ne faut pas laisser à cette Chambre une pareille mission.

Il se peut que vous craigniez la Chambre future, mais nous vivons dans un pays libre, et il faut s'attendre à la contradiction en se promettant de la vaincre par la vérité. On combat le projet d'une seconde Chambre. La république des Etats-Unis a reconnu qu'il est impossible de s'en passer. J'ai cru de mon devoir de vous recommander cette institution si utile pour la stabilité de la république. Avec une Chambre unique et un président pour son délégué, il peut y avoir chaque jour des conflits qui mettent la stabilité du gouvernement en cause.

On dit aujourd'hui que le pouvoir est trop fort et que c'est là le mal de la situation. J'ai été fort étonné quand j'ai appris que j'étais le mal de la situation, moi dont le pouvoir est tellement fort qu'à tout moment je suis obligé de faire ici les plus importantes concessions. Vous l'avez vu surtout en matière d'impôts.

J'ai eu assez de luttes à livrer pour empêcher de voter la loi qui voulait donner à toutes les villes le droit de choisir leurs maires, ce qui nous aurait donné des rois Péthion à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, etc. Combien de fois ai-je dû m'enfermer dans les profondeurs du palais de la présidence.... (Rires.) je veux dire de la Présidence, mais cela se ressemble beaucoup (Rires.) pour discuter avec vos délégués les concessions que vous vouliez m'imposer!

Nous avons le régime parlementaire dans son excès. L'Assemblée est toute-puissante. C'est pour cela que nous avons demandé quelques moyens de gouverner plus pratiques. Je répète que j'accepte les propositions de la commission. Je l'ai combattue surtout quand elle a voulu m'interdire de prendre la parole.

Mais elle s'est rendue à mes observations et je me rallie à ses résolutions sans réserve, puisqu'elle donne à la République les conditions d'existence qui font qu'elle peut être et rester la République conservatrice. (Bruit à droite.) Voyons, du calme et de la bonne foi! Mais la République existe! (Réclamations à droite.)

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de la République définitive votée par vous et par le pays, mais de la République, gouvernement légal et provisoire, ainsi désigné et nommé par vous depuis deux ans. (Bruit à droite.) Je suis le Président de la République, et je vous ai promis de vous en rendre le dépôt intact. (Bravos à gauche.) Je ne le laisserai violer dans aucun intérêt; mais il est un fait incontestable, indéniable, c'est que ce dépôt; c'est la République conservatrice.

Il y a des hommes très respectables qui préfèrent la monarchie à la République, mais, voyons, parlons en honnêtes gens, il serait bien difficile de faire la monarchie aujourd'hui.

A droite. — Difficile, grâce à vous.

M. Thiers. — Messieurs, ayons la tolérance politique, comme nous avons la tolérance religieuse.

A droite. — Ah! non! (Bruit.)

M. Thiers. — La tolérance politique n'est pas l'abandon de sa foi; comme la tolérance religieuse n'est pas une apostasie. C'est le respect des opinions d'autrui, c'est admettre qu'on peut servir une autre forme de gouvernement sans être un mauvais citoyen. La monarchie est impossible. On voudrait la République définitive et tout de suite. Eh bien! non! Soyons modestes. Pourquoi s'attacher à ce mot: définitif, qui ne garantit pas l'immortalité? Ces titres prétentieux, savez-vous ce qu'ils donnent? le ridicule.

La première République s'est appelée une, indivisible et impérissable. Après cela, on prit un maître dont on voulut faire un consul à vie, puis un empereur. Ce n'était pas assez. On voulut lui donner des enfants qu'il n'avait pas. (Rires.) Quand il tomba après le désastre de Moscou, on crut assurer l'avenir en refaisant au présent la chaîne du passé. On crut fermer l'ère des révolutions en rétablissant les rois légitimes. Et cette fois encore, après quelques années, la France dit se dire: "Ce n'est pas encore ça; nous nous sommes trompés." (Bruyante interruption à droite.)

A chacun qui aura la prétention d'être éternel, la France dira la même chose. Remplacez cette folle recherche de titres prétentieux par le sérieux des bonnes entreprises et de la modération. Que votre République se recommande par ses œuvres et non par de vains titres que le temps emporte.

Ne proclamons donc pas la République définitive, par bon sens, par sagesse, et puis pour respecter la conscience de ceux de nos citoyens qui préfèrent encore la monarchie. N'opprimons pas nos consciences mutuellement.

Mais si le gouvernement de la République est si conciliant, croyez-vous que vous ne lui devez rien? Vous ne l'aimez pas, mais vous devez lui donner des finances, une administration, une armée. Vous devez le respecter, vous ne pouvez pas vous retirer sans avoir voté les moyens dont il a besoin pour exister. Vous ne seriez pas de bons citoyens si vous vous retiriez en livrant la France aux hasards.

Quand nous vous proposons de voter ces moyens, nous ne consultons que l'intérêt du pays. Quelle est la situation? Le pacte de Bordeaux continué, c'est-à-dire pour la Droite, l'avenir libre; pour la Gauche, la République existant; par le gouvernement une parole loyalement tenue de conserver la République. (Réclamations à droite.)

Il ne faut pas que le pays soit dans la confusion. Voilà la seule politique que je comprends. Je défie qu'on vous en propose une autre, sans violenter nos consciences. Si vous êtes de notre avis, vous admettrez les propositions de la commission et vous donnerez au pays la confiance en vous et en lui-même, dont il a si impérieusement besoin, et que seuls nous pouvons lui donner. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Voix nombreuses. — Aux voix! aux voix!

Visite du Prince Impérial à la Reine. — On lit dans le *Daily Telegraph*:

Le prince Louis Napoléon a rendu hier, à la reine, la visite que Sa Majesté avait faite, il y a quelques jours, à l'impératrice Eugénie à Chislehurst.

Parti par le train du Grand Ouest, dans un wagon-salon préparé pour lui, le prince impérial est arrivé à la station de Windsor à deux heures moins cinq minutes et s'est rendu à la résidence royale dans une voiture de la cour. Le prince était accompagné par le vicomte Sydney, lord chambellan, et il y avait une foule considérable à la gare pour voir arriver le prince et sa compagnie.

Le prince a pris part avec la reine et la princesse royale à une collation qui avait été préparée. Puis la collation terminée, et la visite achevée, le prince est parti de Windsor en voiture pour se rendre à la gare en compagnie du prince Christian et de lord Lyons.

A son départ de la gare, Son Altesse Impériale a reçu une ovation de la foule assemblée en ce lieu, les dames saluant de leurs mouchoirs et les messieurs en agitant leurs chapeaux. Un moment après, le train se mettait en route.

Le temps était beau et il faisait une chaleur de printemps.

— Une correspondance, envoyée de Madrid à *Paris-Journal*, résume plaisamment un des résultats habituels de toute révolution; la grandeur et la décadence de M. Rivero, qui [illegible] et arbitre de la situation.

Rivero a même été si populaire, à Madrid, qu'on chantait sur lui, quelque voici:

A Nicolas Rivero le dio un beso:
Tiene [illegible]
[illegible] amor!

"Un lion de ceux qui gardent la porte du Congrès donna un baiser à Nicolas Rivero; il a les cheveux frisés et pommadés, et il inspire de l'amour jusqu'aux bêtes."

Eh bien, ce vainqueur n'est plus qu'un vaincu. Il jouit à présent, à Madrid, d'une popularité analogue à celle de Jules Favre à Paris.

Il a pu en faire l'expérience l'autre jour. Comme le peuple s'ameutait aux portes du palais, où il était encore président, il se mit à une fenêtre pour le haranguer.

— Peuple souverain! cria-t-il de sa voix de stentor.

Hu! hu! répondit le peuple, va t'en, ventru, qui t'es engraissé pendant quatre ans en servant la Monarchie.

— Citoyens! chers concitoyens! n'ai-je plus votre confiance? reprit M. Rivero sans se déconcerter.

— Non! non! hurla le peuple en chœur.

— Alors, allez vous faire...., dit M. Rivero en fermant la fenêtre au nez du peuple souverain.

Comparez avec les aventures de M. Jules Favre en 1870-1871? Je me rappelle aussi qu'en 1848, la rue Godot de Mauroy, où demeurait M. Odilon Barrot, fut débaptisée le 22 février. On l'avait appelée—à l'aide d'un modeste écriteau en papier—rue du *Père du peuple*; le 24, à trois heures, elle était redevenue la rue Godot de Mauroy.

— On lit dans le *Figaro*:

Un homme bien compromis à l'heure qu'il est parmi la gauche du conseil municipal, c'est M. Geoffroy Saint-Hilaire, directeur du Jardin d'Acclimatation.

Voici comment:

Parmi les plus anciens perroquets du Jardin s'en trouve un qui a bien quatre-vingts ans, et qui a appartenu au chancelier Cambacérès.

Ce perroquet a pris, dans le milieu où il vivait, l'habitude de crier toutes les deux minutes:

— Vive l'empereur!

Impossible de calmer ces accès de bonapartisme. La mort même de Napoléon III n'a pu faire changer l'oiseau d'opinion.

Or, hier, M. Loiseau-Pinson visitait le Jardin d'Acclimatation; il marchait pensif, les mains derrière le dos, songeant à la République, lorsque tout à coup il entendit le perroquet pousser d'une voix enrouée son cri de: "Vive l'empereur!"

M. Loiseau-Pinson se redressa vivement, regarda autour de lui en respirant l'air avec fracas, et d'une voix pleine et sonore:

— Vive la République! dit-il.

Puis enfonçant son chapeau sur sa tête, il s'en alla tout grognant.

— Hier, dit le *Figaro*, premier vendredi de carême, le poisson était hors de prix, cela va sans dire.

C'est bien la peine de vouloir faire maigre, pour enfreindre la loi divine en mangeant du poisson *cher*!

N. B.—Cette réflexion ne doit pas être [illegible] de plus de quarante ans.

LA PRESSE PARISIENNE ET LE DISCOURS DE M. THIERS.

Nous empruntons au *Mémorial diplomatique* la revue suivante des appréciations de la presse de Paris sur le discours de M. Thiers, dont nous donnons l'analyse d'après le journal *Le Soir*.

La presse parisienne est unanime à reconnaître le tact et l'habileté déployés par M. Thiers dans le discours qu'il a prononcé le 4 courant devant l'Assemblée nationale et dans lequel, après avoir passé en revue ce que le gouvernement a eu à faire et a fait depuis la conclusion de la paix, il a exposé la situation que nous créent encore les exigences tant du passé que du présent et de l'avenir.

Mais ce point jugé, les appréciations sur la portée des idées émises par l'orateur varient essentiellement, selon la ligne de conduite et les aspirations du parti dont chaque journal se fait l'organe.

La *Gazette de France* regarde comme "un des spectacles les plus tristes de l'histoire de notre décadence," celui de "ce qu'a été M. Thiers cherchant à prouver.... des allégations, dont pas une n'eût pu sur l'heure être contredite, preuves en main."

L'*Union* n'a éprouvé "ni déception ni surprise."

"M. Thiers, dit-elle, a été mardi ce qu'il est depuis quarante-cinq ans, un grand fascinateur pour quiconque se prête à sa fascination....

La politique de M. Thiers a un objet, c'est M. Thiers."

Nous lisons dans le *Français*:

"Pendant que le Président parlait, un des hommes d'esprit de la majorité disait:

"M. Thiers nous montre comment l'art d'exposer peut dispenser d'expliquer."

Le mot est fin et vrai."

En résumé, le point capital pour le *Français*, c'est que le discours n'a soulevé aucune crise.

Au *Pays* il faudrait toutes ses colonnes "pour relever ce qu'il y a de curieux, d'étonnant ou d'énorme dans le discours du Président de la République."

Ce qui paraît certain à *Paris-Journal*:

"C'est que M. Thiers n'a voulu rompre avec personne, ni avec la majorité réelle, la majorité conservatrice, ni avec la majorité factice que les intrigants du centre gauche et de la gauche modérée faisait miroiter depuis deux jours à ses yeux."

La *Patrie* donne "un bill complet d'indemnité à M. Thiers, au profit de l'accord qu'il prêche et qu'il pratique."

Pour la *Presse* "le discours de M. le président de la République est plus qu'un discours, c'est un événement."

Le *Constitutionnel* interprète le discours "comme un témoignage d'adhésion clair et solennel au principe de la politique de conservation, de loyauté et de concorde."

Quant à la *France*:

"Sans trouver rigoureusement dans le langage de M. Thiers l'exposé complet du programme qu'elle aurait voulu voir adopter par le gouvernement, elle accepte néanmoins très-franchement la situation qu'il caractérise et regarde ce discours comme une appropriation de la politique du Message à l'état des partis, sinon dans dans le pays, du moins dans l'Assemblée."

La *Liberté* approuve "le langage plein de réserve" de M. Thiers, et se rallie à ces mots, qui, selon elle, résument exactement la situation: "C'est à la majorité du pays à décider."

Le *Journal de Paris* trouve que M. Thiers a confirmé les déclarations de M. Dufaure, et qu'en s'expliquant ainsi avec une netteté qui ne laisse rien à désirer, "il a fait un acte de loyauté et de sagesse politique dont les honnêtes gens, sans distinction de parti, lui tiendront compte."

Voici le jugement porté par le *Journal des Débats*:

"Le discours de M. Thiers est certainement l'exposé le plus clair et le plus sincère qui puisse être fait de la situation politique où la force des choses nous a placés et nous maintient. On y voit exprimée avec la dernière évidence cette vérité que l'esprit de parti pourrait seul contester, à voir que, dans l'impossibilité absolue de constituer dès à présent, avec la Chambre actuelle, un gouvernement définitif, monarchique ou républicain, il n'y avait qu'un parti à prendre, maintenir le *statu quo*."

Selon le *Bien Public* "tout est net, logique, loyal, dans ce discours, qui n'est pas celui d'un homme de parti ni d'un politique ambitieux, mais d'un homme d'Etat et d'un citoyen."

"Il faut, dit le *Temps*, se féliciter du succès remporté par M. Thiers, parce qu'il nous épargne une crise dont le besoin ne se faisait nullement sentir; mais il faut reconnaître, en même temps, que le succès est assez chèrement acheté. Les difficultés sont, non pas tranchées, mais simplement ajournées et reportées sur l'avenir."

Aux yeux du *Soir*, "les apparences du discours du président, si pondérées d'ailleurs, permettent, à tous les partis de se déclarer satisfaits;" néanmoins "en somme, la réserve du pouvoir constituant n'est qu'un leurre....; les républicains ont pour eux le présent, les monarchistes l'espérance, c'est-à-dire l'avenir libre."

Il semble à l'*Opinion nationale* que "à quelque point de vue qu'on envisage les choses, la cause républicaine ait grandement à se féliciter de la séance de mardi."

Le *XIXe Siècle* est d'avis que "M. Thiers n'a pas résolu les graves questions qui nous obsèdent; mais dans la situation singulière que fait au gouvernement et au pays l'antagonisme des partis dans l'Assemblée, il a dit ou peu s'en faut tout ce qu'il pouvait dire."

L'*Etat* ne voit dans le discours de mardi qu'une phrase plus émotionnée, il est vrai, plus généreuse pour la République, du discours prononcé quelques jours auparavant par le garde des sceaux.

L'*Avenir national* se demande pourquoi, au lieu de nous donner un discours politique, M. Thiers s'est contenté de faire une intéressante conférence, et a soutenu ce paradoxe que la France a besoin d'un gouvernement qui n'en soit pas un.

Le *Siècle* pense que M. Thiers a dû mettre le principal de sa pensée bien plus encore dans ce qu'il a laissé entendre que dans ce qu'il a dit explicitement."

Voici comment raisonne la *République française*:

"A supposer que le Message n'existât point et n'eût jamais été adressé à la France, comment apprécierions-nous le discours prononcé hier? Eh bien! nous le déclarons franchement, *nous dirions que ce discours est le meilleur, au point de vue républicain, que M. Thiers ait jamais prononcé, et nous inviterions nos amis à s'en réjouir.*"

Le *Rappel* ne se montre pas moins satisfait:

"M. Thiers, dit-il, a indiqué aux républicains les moyens, selon lui les meilleurs, pour assurer la durée de la République, et il a fait comprendre aux royalistes l'impossibilité de rétablir la monarchie.

"Sans accepter tous les conseils de M. Thiers, nous croyons donc que son discours devra causer moins de déplaisir à nos amis que de dépit à nos adversaires."

C'est, au contraire, "avec un sentiment de tristesse bien pénible" que le *Corsaire* a "écouté et entendu le discours, qui n'a pas répondu aux questions qui avaient été si nettement posées par la conscience publique et par les orateurs de l'Assemblée;" qui "n'a pas davantage justifié l'idée qu'on peut se faire du premier magistrat de la République, parlant devant le Parlement, à la France et à l'Europe entière."

La *Gazette de la Croix* du 27 dit qu'aucune grande puissance n'a encore reconnu le nouveau gouvernement en Espagne. Car on ne saurait considérer comme une reconnaissance le fait que les diplomates étrangers ont été autorisés à se mettre en rapports avec le gouvernement de fait qui existe à Madrid. [illegible], elle a fait savoir à Berlin qu'elle ne prendrait aucune résolution [illegible] sie. C'est un des premiers cas, depuis l'entrevue de Berlin, où l'on voit les trois puissances du Nord se concerter sur une [illegible] européenne. Ce fait mérite d'être signalé à ceux qui ont voulu contester toute importance et toute portée pratique à l'entrevue des trois empereurs.

Le pape et la fusion.—On a parlé, en termes couverts, de conseils qui avaient été donnés par le Pape à M. le comte de Chambord. Le *Monde* contient à ce propos une note catégorique et importante à reproduire:

Dans les derniers jours de la semaine passée, un évêque se trouvait en audience privée chez le Pape. Dans la conversation, il fut question de la situation de la France. A ce sujet, le Souverain-Pontife s'exprima de la manière suivante: "On m'accable de lettres pour que j'intervienne dans les affaires de la maison de Bourbon, afin d'amener l'union entre les princes d'Orléans et le comte de Chambord. Autant je désire personnellement une entente entre les deux branches de la famille royale, autant il répugne au Vicaire de Jésus-Christ d'intervenir dans une agitation contre un gouvernement même provisoirement établi.

Je prierai toujours Dieu pour les princes légitimes des différentes nations, afin qu'il les protège et les éclaire, et leur accorde ses plus amples bénédictions; mais qu'on n'attende pas autre chose de moi. Qu'on m'épargne donc ces sollicitations et qu'on cesse de vouloir m'entraîner dans des affaires qui ne sont pas de ma compétence. Je connais, ajoute l'auteur de la lettre, et le nom des personnes qui ont accablé le Pape de leurs lettres, et l'évêque auquel le Pape a tenu le langage que je vous rapporte textuellement. Si je ne vous donne pas de noms, c'est parce qu'on m'a prié de les taire.

—Le *Petit Journal* rapporte un fait tristement étrange qui vient de se passer à Versailles.

M. X......., capitaine instructeur dans un régiment de cavalerie cantonné à trente lieues de Paris, arrivait hier à Versailles, et se présentait à la présidence, demandant instamment à parler à M. Thiers qui, en ce moment même, présidait le conseil des ministres.

Les allures étranges du visiteur ayant frappé M. Blavier, chef de la police particulière de M. le président de la République, celui-ci lui persuada que M. Thiers était à Paris à l'Elysée, où il serait enchanté de le recevoir.

Le pauvre capitaine, convaincu, suivit à Paris M. Blavier, qui l'a conduit d'abord à la préfecture de police et, de là, en vertu d'un ordre direct de M. le général Geslin, commandant la place de Paris, à l'hôpital du Val-de-Grâce, où il a été enfermé.

La folie du malheureux officier consiste, paraît-il, à croire qu'il possède un secret infaillible pour nous délivrer immédiatement et à tout jamais de l'invasion prussienne.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. Placide Canonge..........Directeur.

Jeudi, 27 Mars 1873,

FROU-FROU.

Comédie en 5 actes.

SAMEDI, 29—MATINÉE à Midi précis.

27 mars—1t

Théâtre des Variétés.

Seul locataire..........Lawrence Barrett.

Jeudi, 27 mars.

BÉNÉFICE DE LEE S. LYNCH,

DIVORCE.

Célèbre pièce de Daly.

Vendredi, 28 mars—Bénéfice de Mlle Ione Burke.—THE COLLEEN BAWN, drame de Boucicault.

Samedi, 29 mars

Matinée à midi.—DIVORCE.

Le Soir—DIVORCE.

Lundi, 31 mars—LAWRENCE BARRETT dans le rôle de DAVID GARRICK, le grand acteur. 27 mars—1

Académie de Musique.

Jeudi, 26 Mars 1873.

SPÉCIALITÉS VARIÉES ET COMIQUES

—DE—

CAVANNAGH.

Changement de Programme.

NOUVELLES FARCES, CHANTS, DANSES, ET PARTIES DE PIÈCES.

Vendredi, 27 Mars,

BÉNÉFICE DE BABY BENSON

(THE CHILD WONDER).

A cette occasion elle paraîtra dans de nouveaux rôles et chantera de nouveaux morceaux.

Samedi, à midi—Première Matinée de Grandes Spécialités.

Dimanche—Un Grand Programme en Spécialités. 27 mars 1t

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..........Ben De Bar

Seconde semaine de l'engagement de l'acteur distingué

M. DOMINICK MURRAY,

Jeudi Soir, 27 Mars,

THE GAMBLER'S CRIME.

Vendredi—Bénéfice de M. MURRAY.

Samedi—MATINÉE MURRAY.

Dimanche—Bénéfice de P. GLEASON.

Lundi—Mlle LEO HUDSON dans le rôle de Mazeppa.

L'ouverture commence à 7 heures et demie. 27 ma s

GRAND ATTRAIT

SALLE DES ODD-FELLOWS.

Ménestrels Christy de Londres,

DU THEATRE ST-JAMES.

Une semaine seulement à partir de:

Lundi 24 Mars,

TROIS GRANDES MATINÉES

Mardi, Jeudi et Samedi.

Présentation des principales Etoiles des Ménestrels Ethiopiens dans un programme original et attrayant.

Hans, Keen et Alexander, les seuls champions "Tripple Ligists" en Amérique.

Harry Victor Leybourne, le roi des comiques de Londres.

Les grands comédiens Ethiopiens:

Billy Cotton, Billy Chambers,
George Williams, Charley Burgess.

Le quatuor canadien sans rival, dans leurs belles et nouvelles ballades.

Charles H. Rainforth, George Christy,
A. W. Bishop, Richard L. Dunning.

—Aussi—

Un orchestre splendide et une fanfare.

Prix d'entrée: $1 00: Sièges réservés $1. 50.

Prix d'entrée aux Matinées: 50 cts.

Billets en vente aux magasins de musique de L. Grunewald 129, rue du Canal et de A. E. Blackmar 201 rue du Canal.

Les portes s'ouvriront à 7 heures; on commencera à 8 heures. Matinées à Midi. 21 mars—6

OUVERT!

LE PANORAMA MONSTRE

Du Prof. Karl Mayer et de Hugo Redwitz

—Représentant—

Les Batailles de la dernière guerre France-Allemande et de la Commune de Paris

En 1870-1871.

Vient d'être reçu par le steamer "Vandalia." Il est exposé sur

Le Terrain Neutre de la rue du Canal, coin Basin,

Sous un magnifique Pavillon, qui a plus de soixante-cinq pieds de face.

Les nouveaux et magnifiques tableaux de ce GIGANTESQUE PANORAMA ont été peints expressément pour les propriétaires, par les premiers artistes d'Allemagne, d'après les originaux qui sont en la possession du MINISTÈRE DE LA GUERRE, à Berlin, et leur reviennent à un prix énorme. L'appareil optique est l'œuvre DES PLUS FAMEUX OPTICIENS ET MÉCANICIENS de l'ancien Monde. La Nouvelle-Orléans est la PREMIÈRE VILLE où ce merveilleux Panorama (le seul de ce genre qu'il y ait dans l'univers) est exposé, car il a été récemment, dans les contrats passés avec les artistes que les artistes seulement les verraient pour être à même d'exprimer leur opinion. Les propriétaires avaient décidé qu'ils réserveraient aux connaisseurs de la métropole du Sud le plaisir de se prononcer sur une de ces œuvres d'art qui ne sont exposées [illegible] capitales de l'Europe.

Pour plus de détails, voir les petites affiches.

On peut le voir, tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Entrée, 50 cents. Moitié prix pour les enfants.

WALDEMAR FURST, Directeur.

22 mars—7t WILLIAM DUPUY, Machiniste.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; pour 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 122 à 130 de la rue des Magasins.

SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucauts et en barils.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets.

GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.

A vendre en lots au gré des acheteurs.

Nous signalons à l'attention particulière du public le sirop dit GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de sucre de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur sirop de table.

1 mars—1m

JOHN J. BARNETT,

NOTAIRE.

AVOCAT.

Commissioner of Deeds.

18.......... Rue Royale.......... 18

5 mars—1m Nouvelle-Orléans.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil—1 an Nlle-Orléans.

Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX GOUTTEUX ET AUX RHUMATISANTS.

Véritable Liqueur et Pilules du Dr. Laville, préparées par Charles Acquin, successeur pharmacien et successeur du Dr. Laville.

John G. Monroe, 80, rue Royale, seul agent pour les Etats-Unis.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis, aux goutteux et aux rhumatisants en général que nous venons de recevoir une facture du célèbre remède "Laville" Liqueur et Pilules, que nous offrons à des conditions très avantageuses.

Nous ferons aux droguistes et pharmaciens une escompte libérale. G. DE FERIET & CO.

Le public est prévenu de se méfier des contrefaçons. 27fév—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MARTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 276, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre

28août—1an

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré du No 32 de la rue St Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 15 fév—1an

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les élustres et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 30déc—1an

Terres! Terres! Terres!

PLUS D'UN MILLION D'ACRES de terres de prix, sujets à l'Homestead Entry, situées dans la région des Opelousas et déclarées, dernièrement, forfaites en faveur des Etats-Unis par la compagnie du Grand chemin de fer de l'Ouest.

Une carte exacte des terres situées entre Brashear City et la base méridienne et une liste donnant une description des mêmes terres jusqu'à la rivière Sabine viennent d'être publiées. Elles sont en vente par M. H. Gascon, aux bureaux de l'arpenteur général, à la Nlle-Orléans, Lne.

S'adresser au Lock Box 1051. Prix de la carte, $1; prix de la liste, $1.50.

On les expédiera, par la poste, sur réception du prix et de 10 cents pour le bureau de poste.

5 mars—1m mar 14

DOOLEY'S YEAST POWDER

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sains. [illegible] C'est la levain le MEILLEUR SUR LE MONDE: IL SE CONSERVE pendant des années sans toutes les latitudes, [illegible] FOUDRE LEVAIN pour la cuisine, le comptoir et le navire.

A vendre par tous les épiciers et les marchands.

[illegible] par DOOLEY & BROTHER, [illegible] New Street, New York.

DIVERS.

Bureaux de Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company.—Nouvelle-Orléans, 18 mars 1873.—[illegible] à l'élection annuelle de Directeurs [illegible] les noms suivent:

Chas. Cavaroc, Jos. Hernandez, [illegible]

[illegible] PASCAL SARTHOU.

[illegible] M. CHAS. CAVAROC a été réélu Président.

JN. AUGUSTIN, Secrétaire.

18 mars—1m

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. [illegible] RICHARD PRITCHARD a été élu président de la Compagnie, en remplacement de M. Wm. [illegible]

D. FOCHELU, Vice-Président.

SIMON GOSSELIN, Secrétaire et Trésorier pro tem.

Bureaux de la Compagnie de Chemin de Fer de la Ville, No 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 20 mars 1873.—Le 21 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent, lequel sera payé aux actionnaires dans du 1er avril.

21 mars—12t C. C. LEWIS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 21 mars 1873.—Une assemblée des Actionnaires de cette Compagnie, à l'effet de considérer certains amendements à la charte, sera tenue, aux bureaux, No 3 de la rue Carondelet, le 22 avril prochain, à midi.

Par ordre de la Direction.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

21 mars—12pt au 22 av

Union Insurance Company of New-Orleans.—New Orleans, march 21st 1873. A meeting of the Stockholders of this Company, to take into consideration certain amendments to the Charter will be held at the Office No 3, Carondelet street, on the 22d day of April next, at 12 o'clock M.

By order of the Board.

J. M. CRAWFORD, Secretary.

march 21—2pt to ap.22

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, coin White et Laharpe.—Nlle-Orléans, 20 mars 1873.—Une réunion des actionnaires de cette Compagnie sera tenue aux bureaux de cette Compagnie le lundi 21 avril 1873, à 10 heures du matin, dans le but de délibérer sur la proposition d'augmenter le capital et l'amender l'article VIII de la charte de la Compagnie.

P. TISNE JR., Secrétaire.

20 mars—au21av

Bureaux de la Compagnie de Levées de la Louisiane.—Au No 22 de la rue Camp.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, le SAMEDI, 5 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

A cette assemblée, les actionnaires seront appelés à voter sur des amendements au contrat en vertu d'une loi récente de la Législature d'Etat.

THOS. L. DIX, Secrétaire et Trésorier.

15 mars—au 5 av

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Home, de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1873.—Une assemblée des Actionnaires sera tenue au bureau de la Compagnie, No 21, rue du Camp, le LUNDI, 21 avril prochain, à MIDI, pour prendre en considération certains amendements à la Charte.

Par ordre de la Direction.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

14 mars—au 21 av

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.—No. 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 11 mars 1873—Avis est donné que l'élection annuelle de onze directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie, le LUNDI, 7 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 11mars au 7 av

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais deux mois au moins.

Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

Avis.

BUREAUX de la Succursale Louisianaise du "Mound City Life Insurance Company" de St-Louis, Mo., au No. 22 de la rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 4 mars 1873.—La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés pour la direction du "Mound City Life Insurance Company" de St-Louis, dans l'Etat de la Louisiane, est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Mr. B. B. SIMMES se retire de l'agence de la dite compagnie.

B. B. SIMMES.
F. H. HATCH.

Le soussigné continue l'agence du "Mound City Life Insurance Company," aux bureaux établis, No. 22 de la rue Carondelet.

9 mars—1m F. H. HATCH.

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 33 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

16 juin—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A.M. à 3 heures P.M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDIVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

$200 de Récompense.

PERDU OU VOLÉ, à la Banque d'Amérique, Une Boîte en Ferblanc, No 511, renfermant les valeurs suivantes:

Plusieurs reçus de taxes de L. Durand.

Polices d'assurances en faveur de Mme Lefaure, Mme Boisquet et les héritiers Taillavet.

5 certificats de stock de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet, en faveur de L. Durand.

[illegible]

La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui rapportera la boîte et les valeurs à la Banque d'Amérique ou à L. DURAND, rue Toulouse et Chartres. 23 mars—7t

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

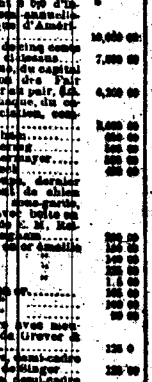

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév—1an

GRAND DÉPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR [illegible]

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE, Agent.

MM. Sazerac de Forge & Fils,

d'Angoulême, (France),

Nous ayant nommés seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.

THOS. H. HANDY, & Co.,

27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

RESTAURANT VICTOR,

188..........RUE CANAL..........188

Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Diners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix,
Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeûners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert,
Café au Lait, ou demi bouteille de vin.

[illegible]

Semence de Riz d'Honduras.

SEMENCE DE RIZ D'HONDURAS, de choix, d'importation directe, en lots à la convenance des acheteurs.

A vendre par

S. FERNANDEZ & CO.,

12 mars—1m 126 Vieille-Levée.

HORTICULTURE FRANÇAISE

Dernière Semaine,

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St-Charles.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues, pendant huit jours seulement, à des prix excessivement réduits.

13 mars—2f

CAFÉ DE LA ROTONDE

ET

HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP, CHARLES T. HUGABON, [illegible] CRABITES, [illegible] MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Cordials, etc.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 93 ET 95, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. E CLERC & CO.—BORDEAUX: Grande Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grande Vins Rouges du Médoc et Château

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON —
GODDENBURG —
SAUTIER FRÈRES —
LABORDE FRÈRES —
CASTILLON 1846 —
ALEX. SEIGNETTE La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porter et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & B. REID.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 2 déc—

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100,000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky, il aura lieu au "Library Hall", à Louisville, Ky., le

Mardi, 8 Avril 1873.

Les premiers artistes de toutes les parties du pays ont été engagés, et dix mille cadeaux représentant la somme d'un demi-million de piastres en monnaie courante seront distribués parmi les porteurs de billets.

LISTE DES CADEAUX:

Un Grand Cadeau de..........$100,000
Un Grand Cadeau de..........50,000
Un Grand Cadeau de..........25,000
Un Grand Cadeau de..........20,000
Un Grand Cadeau de..........10,000
Un Grand Cadeau de..........5,000
24 Cadeaux de $1,000..........24,000
50 Cadeaux de 500..........25,000
80 Cadeaux de 400..........32,000
100 Cadeaux de 300..........30,000
150 Cadeaux de 200..........30,000
590 Cadeaux de 100..........59,000
9,000 Cadeaux de 10..........90,000

Total, 10,000 Cadeaux, tous en comptant..........$500,000

Pour faire face aux frais de ce Concert, il sera émis cent mille Billets, mais pas davantage. On en a déjà vendu une grande partie.

PRIX DES BILLETS:

Billet entier, $10; demi-billet, $5; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100. Il ne se fait aucun escompte sur les ordres de moins de $100.

Il n'y a pas de cadeaux plus convenables que des Billets pour ce Banquet de la Fortune, il n'y en a pas qui soient susceptibles de produire des résultats plus satisfaisants.

Le but qu'on se propose en donnant ce troisième Concert est d'agrandir et de doter la Bibliothèque du Kentucky, qui, par la loi qui autorise le Concert donné à son profit doit être à jamais ouverte à tous les citoyens de chaque Etat. Le Concert sera dirigé de la même manière que les deux premiers. Les détails complets sur le mode de tirage, sur les paiements, et les renseignements qui ont rapport à cette entreprise de la plus grande importance seront envoyés sur demande à la direction. La direction entière de l'entreprise a été confiée à l'Hon. Thos. E. Bramlette, ancien gouverneur du Kentucky, à qui doivent être adressées toutes les communications relatives à ce concert.

R. T. DURRETT, Président.
W. N. HALDEMAN, Vice-Président.
JOHN S. CAIN,
Sec. de la Bibliothèque Publique du Ky.
FARMERS' & DROVERS' BANK, Caissier.

Comme l'époque du concert approche (8 avril) les personnes qui désirent avoir des billets doivent envoyer leurs ordres immédiatement et elles veulent avoir des détails qui concernent la multiplicité des demandes quelques commandes [illegible] des agences, de solliciter et d'envoyer des agents.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

S'adresser à

B. FRANK MOORE,

Au Bureau du Knickerbocker Life Insurance Company, No 21 rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

25 janv—2m mar lend sam

LA SEPTIÈME

Foire d'Etat de la Louisiane,

commençant

Mercredi, 23 Avril 1873,

Et se continuera sept jours.

UNE GRANDE LOTERIE

pour aider

L'ASSOCIATION DES FAIRGROUNDS,

autorisée par la

Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Sera tirée dans l'arène, au devant de la grande tribune, le dernier jour de la Foire, et il y aura une grande distribution de

803 LOTS,

Dont un

Gros lot de $5,000 00 en or,

montant en tout à

37,485 dollars,

d'après le plan suivant:

[illegible]

Billets, 50 cents,

Donnant droit au porteur à l'admission à la Foire et à une chance dans la grande loterie.

Les personnes présentant leurs billets à la porte seront porteur d'un coupon numéroté à la même chance de gagner un lot de la loterie que ceux acheteurs leurs billets donnant droit d'entrée à la Foire.

Les Directeurs de cette association ayant, depuis un nombre d'années, eu recours à tous les moyens en leur pouvoir pour maintenir et faire prospérer la dite Association et répondre à l'objet pour lequel elle fut établie, [illegible]

[illegible]

A. M. L. E. Marks,

Président de l'Association de la Foire Industrielle et agricole.

Monsieur,—Nous, soussignés, avons reçu votre communication demandant notre avis [illegible] de la Grande Loterie des Fair Grounds à votre prochaine Foire, et, reconnaissant pleinement l'importance de l'entreprise que cette Association a travaillé à établir, et croyant que le plan que vous avez adopté est pratique et digne de la confiance et de l'appui du public, nous espérons qu'il sera bien accueilli et que le public appréciera votre Association trouvera dans ce plan l'aide qu'elle cherche, nous avons l'honneur d'être avec respect, etc.

Genl. G. T. BEAUREGARD,
Hon. L. A. Wiltz, maire de la ville d'Orléans,
[illegible]

Billets à vendre au Bureau Central ou au Bazar de Loterie de l'Association, No 27 Canal, coin Passage de la Bourse, ainsi qu'aux magasins de bijouterie, de musique, de vêtements, de liqueurs, chez les libraires, marchands de billets de loterie, aux hôtels et aux dépôts de machines à coudre.

Pour plus ample information sur ce plan, la vente des billets, etc., s'adresser à

LUTHER HOMES,

Secrétaire de l'Association de la Foire Industrielle et agricole.

22 déc—3m

CAZADE & CROOKS,

No 36 Beaver Street,

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,

Oct—1an—Mar73 128 rue Gravier.

VENTES JUDICIAIRES.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands vs. C. Watrigant.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos. 29,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, huit d'Avril 1873, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de Meubles, situé au No. 22 de la rue St. Louis, entre celles de Chartres et Vieille Levée, dans le Deuxième District de cette ville, suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9mars—27 30—2 5 8 av

G. E. SCHMIDT, vs. JOSEPH BARNESS

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,356—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, sept d'avril 1873, à [illegible] sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 147, rue St-Pierre, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

27mars—27,30,2,4,av

WM. CONNERY vs A. H. CORDTS.

CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,287—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de mars 1873 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de mars 1873, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une grocerie situé au No 16 de la rue Chartres, entre celles du Canal et de la Commune, dans le Premier District de cette ville, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 mars—19,22,25,27,29

HENRY M. STEWART vs. Capt. G. RANILDO.

Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 35,223.

LE MEME vs. LE MEME.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,966.

LE MEME vs. LE MEME.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4,149.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de district, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, et ici concurremment dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf (29) de mars 1873, à cinq heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication du—

Le fonds d'une grocerie dans la rue Tonti, entre celles Dumaine et Ste. Anne, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2mars—26, 27 29

DAWES & FANNING vs LION & PINSARD (Achille Lion & Isidore Pinsard.)

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,409—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, deux Avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

SIX TERRAINS situés derrière cette ville et désignés par les numéros Trente-quatre, Trente-cinq, Trente-six, Trente-sept, Trente-huit et Trente-neuf de l'îlet numéro Vingt-et-un, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Sixième et Septième ou Broad.

Les dits terrains sont contigus et ont les dimensions suivantes, savoir: Le No Trente-quatre mesure vingt-neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds huit pouces cinq lignes de largeur derrière. Les Nos Trente-cinq, Trente-six et Trente-sept mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds sept pouces de largeur derrière. Les Nos Trente-huit et Trente-neuf mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Ste Anne, cent pieds de profondeur et vingt-neuf pieds huit pouces cinq lignes de largeur derrière. Le dit terrain No Vingt-neuf forme l'angle des rues Ste Anne et Sixième.

Ainsi que le tout apparaît par un plan dressé par J. A. Bourgerol, arpenteur, le 24 décembre 1866, et déposé en l'étude de Feliz de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Achille Lion, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Isidore A. Pinsard, suivant acte au rapport de Ed. Barnett, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 octobre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 mars—26,25,27mars,2av

PIERRE TISNÉ vs. JEAN AURIANNE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,343.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI seize d'avril, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o Trois portions de terre sises au Troisième District, sur le Chemin de Gentilly à trois milles environ du marché du Deuxième District et à quatre arpents de la station du chemin de fer Pontchartrain, désignées par les numéros Quatre, Cinq et Six. Les dites portions de terre sont contiguës l'une à l'autre et mesurent, chacune un arpent de face au chemin susdit de Gentilly, sur vingt arpents de profondeur. Les dites portions de terre bornées à la limite supérieure par la portion No Trois.

2o Une autre portion de terre sise au même District sur le Chemin de Gentilly, à trois milles environ du marché du Deuxième District et à quatre arpents de la station du chemin de fer Pontchartrain, désignée sur le numéro Trois et mesurant un arpent de face sur vingt de profondeur.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de A. Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du [illegible] 1869, portant vente de la dite propriété [illegible] par M. Didier.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—[illegible]

L. ERNEST PUECH vs M. A. de LIZARDI.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,612.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, sept d'avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Un, Deux et Trois, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, de la Paix, Royale et Bourbon ou Enghien. Les dits terrains mesurant, chacun, trente huit pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, vingt huit pieds six pouces et six lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur, chacun de cent trente sept pieds six pouces et six lignes, suivant croquis fait par A. A. D'Hémécourt, ci-devant député-voyer, le 7 de février 1857, annexé à un acte au rapport d'Edm. Barthe, ci-devant notaire en cette ville, en date du 9 avril 1857, portant vente par la Demoiselle Emma Pollock à A. Carrabrera.

Ensemble avec toutes dépendances et appartenances des dits terrains, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Marie Ernestine Baudouin, épouse de L. Ernest Puech, suivant acte au rapport de G. Le Gardeur Jr, notaire public en cette ville, en date du 13 février 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—8, 15, 22, 29 6 avril

LOUIS MATHE vs A. D. BERNOUDY, Agent et M. D. DE LA CROIX.

W. G. WILMOT & CO., N. TREPAGNIER, Curateur, vs HYPOLITE D. DE LA CROIX.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—Nos 35,166 et 35,733—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, huit d'avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le bateau à vapeur Hamlet, ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive gauche, en face du Couvent.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—7,16,23 30—6 avril

H. FRECHOU vs P. RIZOT.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 4,276—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente-un mars 1873, à 4 heures P.M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une boulangerie connue sous le nom de "Boulangerie du Vieux Bassin," sise sur la Promenade Carondelet, près la rue du Bassin, dans le Deuxième District de cette ville, comprenant meubles, charrettes, chevaux, dépendances et appartenances.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20,22,25,27,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE

SARDINES. SUCRE.

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE.—VENDREDI 28 mars 1873, à 10 1/2 heures A. M., au Bonded Warehouse, il sera vendu—

5 caisses sardines à l'huile 100(1/4) (plein ou moins)

3 boucauts sucre.

Aussi—Fruits au jus, anchoies de Sues, pâtés truffés, truites, etc.

Conditions, comptant. 27 mars—

PAR O. VALETON

Epoules vertes! Epoules vertes!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur,—JEUDI, 27 mars à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, à l'encognure de Hemoc, rue Tchoupitoulas, entre les rues Julia et St. Joseph—

15 boucauts épaules vertes.

Conditions—comptant. 27 mars

PAR E. ROGER & CO.

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

300 douz. Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & Co.—E. Samory, Encanteur.—JEUDI, le 27 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille Levée)—

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Comprenant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

300 douz. Souliers de Philadelphie,

Fabriqués expressément pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 26 mars

PAR S. GUINAULT.

Vaches.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 27 mars 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Broad et du Chemin du Bayou—

20 belles vaches laitières, 11 avec jeunes veaux et les autres au moment de mettre bas.

2 taureaux de race.

Conditions—Au dessous de $300 comptant, et au dessus, 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 26 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété située dans un voisinage agréable. Une maison basse double, rue Bourbon, entre Esplanade et Quartier.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

La maison basse Nos 299 et 301, rue Bourbon, 2me District, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bourbon et Quartier. Le terrain mesure 37 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon, sur 129 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est bien bâti et l'un des plus respectables et des plus agréables du 2me District.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec les clauses habituelles d'hypothèque sur la propriété, 8 pour cent d'intérêt courant et annuel, 5 p. c. pour honoraires d'avocat garantis par hypothèque. Les édifices devront être assurés et la police être transférée au vendeur. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes pour 1872 et jusqu'au jour de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26mars—

Vente péremptoire, à l'encan, pour le compte d'un propriétaire absent, de la maison en briques, basse et à mansarde, bien connue, agréable, dans une portion centrale, l'ancienne résidence du Dr. J. B. Beugnot, et du Dr. Tricou, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Bureaux, No 17 de l'Exchange Place, SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte d'un propriétaire absent—

La résidence, bien connue, de moderne, formant l'angle des rues Bourgogne et St-Louis, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St-Louis, Bourgogne et Conti. Le terrain a 36 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Bourgogne, sur 100 de fond sur la rue St-Louis, et de 10 pieds 6 pouces 3 lignes. Les améliorations comprennent une maison cottage en briques, basse, et à mansarde, avec corridor au centre, salon, salle à manger et chambre à coucher bien meublées, de chaque côté, et une salle à manger au rez de chaussée. Il y a deux chambres en mansarde, deux bâtisses en briques, à étage, l'une attachée et l'autre détachée de la maison, où se trouvent cuisines, chambres à domestiques, cave et chambre à charbon, etc. La cour est pavée et a une citerne, water-work, etc.

La propriété a toujours été occupée par des médecins de distinction, elle est bien connue comme résidence des Docteurs Beugnot, Bonlin et Tricou.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de cinq pour cent pour honoraires d'avocat. La quittance pour toutes les taxes devra être transférée au porteur des billets hypothécaires. Les taxes de 1872 et 1873, ainsi que le montant de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. C. Castell, notaire public.

15 mars—[illegible]

Vente péremptoire, à l'encan, de quarante bons Terrains pour bâtir, situés dans le Premier District, formant près de deux îlets de terre, faisant face aux rues Gasquet, Palmyre, Banks, Tonti et Rocheblave, près la gare des chars à cheval de la rue de la Commune.

Un cinquième comptant, et 4 ans de crédit. Pour le compte de la succession de feu John Gauche.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs, Bureau, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 12 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la succession de feu John Gauche, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. ONZE TERRAINS de prix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, les dits terrains sont désignés par les Nos 16 à 26; ils ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 108 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Palmyre et Rocheblave, et le terrain No 26 forme l'angle des rues Palmyre et Tonti.

2. VINGT-CINQ TERRAINS de prix, pour bâtir,—situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Banks, Rocheblave et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 25 et 26 inclusivement. Les terrains Nos 1 à 11 ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 108 pieds 2 pouces 2 lignes et demie de profondeur. Les terrains Nos 14 à 26 ont chacun 27 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 103 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 20 à 27 ont chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Banks, sur 100 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 20 à 28 ont chacun 28 pieds de face à la rue Tonti, sur 100 pieds 11 pouces 2 lignes et demie de profondeur. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Palmyre et Tonti. Le terrain No 11 forme l'angle des rues Palmyre et Rocheblave. Le terrain No 27 forme l'angle des rues Banks et Tonti. Le terrain No 17 forme l'angle des rues Banks et Rocheblave.

La Gare de la Compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne est située dans l'îlet qui touche à l'îlet décrit en dernier lieu. Les améliorations augmentent rapidement dans ce quartier. La rue Gasquet est pavée. Les rues latérales, Rocheblave et Tonti, ont des fossés bordés de pierres. Les terrains conviennent aux détaillants et à ceux qui n'ayant que peu de moyens désirent avoir des demeures. C'est, pour les personnes industrieuses, une occasion d'acheter des terres dont la valeur augmente chaque jour, à cause de la proximité de la rue du Canal et du grand centre des affaires.

Conditions—Un cinquième comptant; le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de cinq pour cent (honoraires d'avocat), pour le cas de procès à l'effet d'obtenir paiement. Les acquéreurs devront payer les taxes de l'année 1873 (payables en 1874) outre le montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant A. Dreyfous, notaire public.

15 mars—[illegible]

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

LE DR L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes opérations dentaires, et remplace les dents perdues par des dents artificielles, [illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

LE Dr. GEO. P. MALONEY, au No 150 de la rue du Canal, près de la rue Baronne.

Pose des Ratéliers à $30, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il redoit les vieux ratéliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 25fév—1an.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 5 nov 69—

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Quartier et Dauphine,

QUITTANT les affaires, vendra ses MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Meubles de chambres à coucher complets en acajou, en noyer et en bois de rose, depuis $125 jusqu'à $250. Salons complets en palissandre, acajou, noyer, etc., depuis 50 jusqu'à 125 piastres.

Le public est invité à venir visiter mes magasins et à profiter des grands avantages que j'offre et que l'on chercherait vainement ailleurs.

13nov—1 an

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

307..........Chartres Street..........307

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides pour Mariages.

Bonbons assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 28 janv—1 an

Faïence! Porcelaine!

Verrerie et Articles de Ménage,

à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47..........RUE ROYALE..........47

AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

400 lots Linge de clientèle.

250 lots Lingerie de messieurs.

100 lots Chapeaux, Casquettes et Hats.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres—JEUDI, 27 mars 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots de Linge fin, tel que: Habillements en batiste, Habillements casimir uni et fantaisie, pantalons casimir et doeskin, sacs casimir, habits de promenades, gilets de dessus en casimir et en piqué, habillements toile, pantalons en jean, queues, [illegible]

250 lots de Chemises blanches et en couleur, chemises de dessus en casimir et melton, caleçons, cravates, [illegible]

—Egalement—

100 lots de Chapeaux, Casquettes et Hats.

La vente commencera par un beau lot de Chapeaux castor français.

Conditions à la vente. 27 mars

PAR VINCENT & CO

Etoffes de blanc, Linons, Jaconats, Quilts blancs, Cotons à draps et à chemises, &c., &c.

PAR VINCENT & Co.—AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, aux Nos 92 et 94 de la rue de la Douane, il sera vendu—

Un fort stock d'étoffes de blanc, mousselines, cotons, batistes, etc.

Quilts blancs, toiles, indiennes.

Cotonnades, mouchoirs en coton blanc et de coton écru.

—Egalement—

Lingerie.

En tapis de chanvre. 27 mars

PAR PLACIDE J. SPEAR

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de CHARLES D. BAZANAC et de sa femme.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 34,145.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, daté du 4 février 1873—pour le compte de la dite succession—

1o Ce certain terrain situé au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le No 15 de l'îlet No 403, ayant 35 pieds 9 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre les rues Morales et Urquhart.

2o Quatre certains terrains situés dans le même faubourg, le même District, et désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22 de l'îlet No 6, les dits terrains se touchant; ils ont chacun 31 pieds 11 pouces 1/2 de face à l'Avenue Franklin, sur 104 pieds 10 pouces et 1/2 de profondeur, entre les rues Louis et Magistrats.

Termes et Conditions.—La moitié comptant, sur les lieux; le reste en billets des acquéreurs, à un an, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront payer tous les honoraires d'avocat, lesquels sont fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé, en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets.

Les actes de vente, avec les timbres du Revenu intérieur, etc., pardevant M. Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs.

20 mars—M

Propriété foncière de prix dans la rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Mme Marie A. Eyssalene ou Eyssalene, décédée, épouse de A. Bonanno.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 35,848.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, datés l'un du 19 février et l'autre du 19 février 1873—pour le compte de la susdite succession, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant. Le dit terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Prieur, St-Pierre et Johnson. Il se désigne par le No 3 sur un plan dressé par Castaing & Cuisa, et déposé à l'étude d'A. Boudousquié, lequel terrain mesure 32 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 127 pieds 5 pouces de face à la rue d'Orléans, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste en un billet de l'acquéreur, payable à un an de date, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les acquéreurs devront payer tous honoraires d'avocat, fixés à cinq pour cent sur le montant du billet, en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant du billet, et la police d'assurance devra être transférée au porteur du billet.

L'acte de vente, avec les timbres de revenu, pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 mars—M

Terrains aux dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis:

Un certain terrain situé au Faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 de l'îlet No 403, ayant [illegible] pieds de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre les rues Morales et Urquhart.

Quatre certains terrains désignés par les Nos. 24 et 24 de l'îlet No 402, ayant [illegible] pouces 5.6 de face, sur 100 pieds 11 pouces et 1/2 de profondeur, entre les rues Louis et Magistrats.

Le terrain No 8 à pieds de face à la rue Magistrats, entre les rues Hunter et l'Avenue Washington; le terrain No 10 de l'îlet No 405 a 30 pieds 8 pouces de face à la rue Louis, sur 114 pieds 3/4 de profondeur à la rue Hunter.

Termes et conditions libéraux. On les annoncera le jour de la vente.

Les actes de vente pardevant M. E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20mars

Plantes de toute espèce et de toutes qualités.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 46 du Passage de la Bourse—VENDREDI, 28 mars, à 10 heures, il sera vendu, au-dessous de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, près Commune—Les Plantes importées récemment par M. Magne, et comprenant camélias, magnolias, azaléas, rhododendrons, lauriers-roses, orangers, abricotiers, framboisiers, lilas, et autres vignes, amaryllis, et une grande variété de rosiers et d'autres plantes dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—comptant. 25mars

PAR G. DE FERIET & Co.

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage entre les co-héritiers de David Barbour.—Terrains de prix pour bâtir dans le Deuxième et le Quatrième District.

PAR G. DE FERIET & CO.—JOHN G. MONROSE, Encanteur—JEUDI, 27 mars 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

1. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans l'îlet compris entre les rues Première, Benton, Philippe et St. David. Le dit terrain est désigné par le No. 7: il a 30 pieds de face à la rue Philippe, sur 103 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et 29 pieds de face à la rue Philippe.

2. TREIZE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bernadotte, Dorsière et Antoine. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 12 inclusivement, et quelques-uns ont des dimensions irrégulières. Le tout d'après des plans et des arpentages faits par A. de Armas, arpenteur, datés du 19 mars 1874, et exposés à la Bourse d'Encan St. Louis.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés en coupons au gré des parties intéressées. En cas de procès, la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat. Les acquéreurs devront payer les taxes de 1873, payables en 1874.

Les actes de vente pardevant T. Buisson, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25mars—M

PAR E. M. MONTGOMERY.

15 Terrains dans le 3e District, appartenant à Geo. Y. Bright, A un long crédit.

PAR E. M. MONTGOMERY.—E. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, au Rotonde de l'Hôtel St-Charles, et [illegible]

1. terrains situés dans le 3e district [illegible] ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Alvarez et Monroe, Nos. 12, 13, 14 et [illegible] ayant chacun 35 pieds 11 pouces de face à la rue Craps sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.

3 terrains dans le même îlet, Nos 19 et 20, [illegible] de face à la rue Poete sur 135 pieds 1 pouce de profondeur.

2 terrains dans le même îlet. Nos 8 et 9, d'après le plan, mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Amour sur 27 pieds 2 pouces 1 lignes dans le fond, et 127 pieds de profondeur.

4 terrains dans l'îlet borné par les rues Amour, Poete, Bons-Enfants et Piety, connus comme les Nos 1, 2, 3 et 4. Le No 4 mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue des Bons-Enfants sur 99 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 22 pieds de face à la rue des Bons-Enfants sur une profondeur de 99 pieds 10 pouces 6 lignes. Le No 1 mesure 22 pieds de face à la rue Poete sur 108 pieds 11 pouces de profondeur.

Un terrain dans l'îlet borné par les rues Marais, St Ferdinand, Poet et Urquhart, mesurant 25 pieds de face à la rue Marais sur 130 pieds de profondeur.

2 terrains Nos 1 et 2, dans l'îlet borné par les rues America, Mississippi, Arts et Columbia, faisant face au Pontchartrain. Le terrain No 1 mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue America sur 127 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Le terrain No 2 mesure 22 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la même rue, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à paiement définitif. L'hypothèque devra contenir la clause des 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuite pour faire recouvrer le paiement des billets et le paiement des taxes pour 1872.

Acte de vente pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Les plans seront exhibés au lieu de la vente.

25 mars—

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE,

Nlle-Orléans, 26 mars 1873.

IL sera vendu comptant, à l'enchère publique, le JEUDI, 27 du courant, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour le mois d'avril 1873.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, et auront le privilège de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance No 787 telle qu'elle a été amendée.

Les enchérisseurs dont les propositions seront acceptées devront faire un dépôt de cent cinquante piastres pour chaque marché, au moment de la vente, laquelle somme sera déclarée perdue au profit de la ville dans le cas où les conditions du contrat n'auraient pas été exécutées. Les paiements devront se faire au moment de la vente.

E. M. TURNBULL,

Administrateur du Commerce.

26 mars—26,27,28,29,30mars

ED. L. ZELL, J. B. TOSCANO,
Fils de Sta.-Cruz. En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne. Lock Box 374 du bureau de Poste.

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 201 de la rue du Canal, où il pourra se procurer les magnifiques PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus habile joueur et le meilleur de tous. BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix que toute autre maison.